



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-Verbal de la réunion du 29 mars 2022
au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme TEYSSIER, M. HAURY,
Mme GOMEZ, M. ARNAUD,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme BONNEFOY,
M. BUGNAZET, Mme VINSON,
M. FERNANDES, Mme PRADIER,
M. MOLLE,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. SALGADO, Mme GINET,
M. DUFAURE DE CITRES,
Mme CHALANCON-LYOTHIER,
Mme TARERAT

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE,
Mme BENABDESLAM,
M. BLANCHARD,

Commune de PONT SALOMON :

M. DURIEUX, Mme ADJERIOU

Commune de LA SEAUVES SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme SANDRON,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. BOMPUIS, Mme ROYON

Etaient excusés représentés :

Mme JOLIVET : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

M. MARCEAU : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

Etaient excusés :

M. VALEYRE : Commune d'Aurec sur Loire

Mme JANISSET : Commune d'Aurec sur Loire

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Communautaire, Monsieur le Président rappelle les horreurs qui se déroulent actuellement sous nos yeux. Il s'associe à la peine et à la désolation de ce qu'il se passe en Ukraine, car rien ne peut justifier de telles atrocités. Il constate que le seul aspect positif est la solidarité qui s'exprime là-bas mais aussi chez nous. Il ajoute une peine plus personnelle suite à la disparition de Monsieur Louis COSENTINO qui était conseiller municipal de Saint Just Malmont et également conseiller communautaire. Il précise que c'était un excellent ami qui avait trouvé à Saint Just Malmont plus qu'une équipe, malheureusement son mal-être n'avait pas été constaté. Il se dit très fier d'avoir pu faire un bout de chemin avec lui et demande à l'assemblée de d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Président propose d'ouvrir la séance et en l'absence de Monsieur MARCEAU, il est procédé à la nomination de Madame Julie TARERAT comme secrétaire de séance.

Madame TARERAT procède à l'appel :

- 27 conseillers communautaires présents,
- 2 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme JOLIVET à M. VIAL, M. MARCEAU à Mme ADJERIOU),
- 2 conseillers communautaires excusés (M. VALEYRE, Mme JANISSET)

Monsieur le Président tient à excuser également Madame Karine PAULET, conseillère départementale.

Monsieur le Président souhaite dire un mot sur deux nouveaux conseillers communautaires, Madame Françoise CHALANCON-LYOTIER, qu'il a reçu, ainsi que Monsieur Jean FERNANDES qu'il voit régulièrement à Saint Just Malmont. Il leur souhaite la bienvenue et une bonne intégration au niveau de la collectivité.

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale :
Lecture des décisions prises en application de
l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20220203_P_019 à 20220316_P_041 et des décisions des bureaux des 8 et 15 février 2022, des 1^{er} et 15 mars 2022 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il note que les décisions reflètent l'activité de la Communauté de Communes, que ce soit au niveau technique, au niveau des services aux familles ou au niveau économique.

Administration Générale :
Rapport d'activités 2021

Concernant le rapport d'activités, Monsieur le Président explique que ce dernier a été évoqué en bureau communautaire. Compte-tenu de l'ordre du jour du conseil communautaire très chargé, il est estimé que cet exercice n'est pas forcément estimé et valorisé. Il ajoute que les Vice-Présidents souhaitent également s'appropriier un peu plus ce document. Il propose donc pour ce soir et les

années avenir, de présenter ce rapport d'activités, lors du Conseil Communautaire du mois de mai. Il rappelle que les communes ont trois mois ensuite pour l'approuver en conseil municipal.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs qui a été soumis à l'approbation du CTP. Il détaille les différents points :

- La suppression d'un poste au sein de la filière technique suite à la démission d'un agent,
- La suppression au sein de la filière technique d'un poste d'agent d'entretien qui a souhaité prendre une disponibilité pour convenance personnelle,
- La transformation au sein de la filière administrative d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à un poste contractuel permanent, dans le but d'asseoir un peu plus la personne qui assure la tâche d'assistante administrative au service technique, qui remplit pleinement ses obligations et l'objectif de ses missions,
- Au sein de la filière médico-sociale, il souligne deux points qui dépendent de l'Etat, notamment le fait qu'il n'y aura plus de classe normale au sein de la filière d'infirmier en soins généraux. Il poursuit avec un autre changement, notamment la création des postes correspondants à la refonte du cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures. Il annonce l'obligation de passer tous les postes de la catégorie C à la catégorie B. Il prévoit un impact à court terme assez limité sur la masse salariale, mais ces agents vont évoluer beaucoup plus vite. Il déplore toutefois que ces directives émanant directement de l'Etat, n'ont pas été prises en compte dans le plan de charge. Il souligne également des incompréhensions au niveau du personnel par rapport à ces directives.

Il poursuit avec :

- La création d'un poste d'animateur principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2022 concernant un agent qui a réussi son concours et qui passe de la catégorie B à la catégorie B+. Il note que pour les agents montrant beaucoup de performance et qui sont motivés, il est procédé à leur nomination, dans la mesure des capacités de la collectivité.
- Le passage du poste d'adjoint d'animation correspondant au responsable de l'Espace de Vie Sociale à Saint Just Malmont en non pourvu dans l'attente d'un recrutement. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes clôturés : Comptes de gestion 2021
- Comptes administratifs 2021 -Transferts des résultats au Budget Général

Monsieur le Président va laisser la parole à Monsieur SALGADO qui a préparé toute la partie financière avec Sophie GAYTE, qu'il présente à l'assemblée. Il précise que cette dernière a été recrutée sur le poste de responsable RH/Finances. Il lui souhaite la bienvenue.

Monsieur SALGADO annonce deux budgets qui se clôturent cette année, les budgets Immobilier industriel Route du Fau et la ZA Les Sagnes. Il présente les comptes de gestion et les comptes administratifs. Pour le budget Immobilier industriel Route du Fau, il fait remarquer un résultat de l'exercice en fonctionnement déficitaire pour un montant de 48 459,46 auquel est reporté un résultat antérieur positif. Il annonce donc un résultat final de - 43 408,59 € qu'il faudra reporter en

section de fonctionnement sur le budget général. En ce qui concerne la section d'Investissement, il note qu'il n'y a pas eu de recette ni de dépense pour cette année, soit un résultat de 347 897,52 € qu'il faudra reporter sur le budget général. Pour la ZA Les Sagnes, il constate des recettes de fonctionnement de + 86 093,10 € et des dépenses de 159 809,83 € soit un résultat négatif de - 73 716,73 € et un résultat total cumulé de - 57 617,55 € qu'il conviendra de reporter en section de fonctionnement sur le Budget Général. Il note en section d'Investissement des recettes pour 159 767,34 € avec un résultat antérieur de - 147 834,27 € soit un résultat cumulé de 11 933,07 € qu'il faudra reporter en section d'Investissement sur le budget général. Il propose de passer au vote pour ces deux budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestions 2021 des trois budgets annexes présentés.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des comptes administratifs des deux budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratif 2021 des deux budgets annexes présentés.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des transferts des résultats des budgets annexes présentés au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les transferts des résultats 2021 des deux budgets annexes présentés au budget général.

Finances - Mutualisation :
Budget Général : Compte de gestion et Compte
Administratif 2021

Monsieur SALGADO propose de faire la même chose pour le Budget Général, et précise que le compte de gestion correspond au centime près à celui du comptable de Loire Semène. Il présente le compte administratif en commençant par les recettes, et explique que les arrêts maladies, maternité et covid ont permis d'encaisser des recettes par rapport à des remboursements. Il souligne que la fiscalité des entreprises est en baisse, il faudra donc être vigilant quant aux exonérations mises en place par l'Etat. Il précise que l'exonération de CFE est à prendre en compte. Il indique que les dotations ne sont pas préoccupantes. Il évoque ensuite les loyers des gendarmeries, de l'office de tourisme, les produits exceptionnels. Il précise que la plus grosse part des recettes est la TEOM, suivie par la fraction de TVA et la fiscalité des entreprises. Il reprend les dépenses comme suit :

- Les charges à caractère général qui n'ont pas bougé pour l'instant.
- Les charges de personnel ont augmenté dues aux arrêts covid, aux remplacements dans les crèches, aux congés maternité ainsi que les deux conseillers numériques dont les postes font l'objet d'aides conséquentes.
- Le fonds de péréquation
- Le montant des dotations aux amortissements qui n'ont pas varié.
- Les charges de gestion courante ont augmenté dues à l'élargissement du bureau communautaire.
- Les charges financières baissent, ce qui est donc une bonne nouvelle.-
- Les charges exceptionnelles notamment les aides dans le cadre des aides économiques Covid.

Si un comparatif est fait entre les dépenses et les recettes, il fait remarquer une érosion du résultat qui est continue pour l'instant, mais qui est à prendre en considération par Loire Semène, il ajoute qu'il faut envisager des économies de fonctionnement. Il poursuit avec la section d'Investissement, dont il reprend les points principaux :

- les opérations récurrentes : les bâtiments, le SIG, les voiries communautaires, et une partie des eaux pluviales
- les aides aux entreprises
- le remboursement des emprunts
- les investissements suivants terminés ou en cours d'achèvement comme le solde du fond de concours versé à la commune de Saint Victor Malescours pour son terrain de football, les projets touristiques qui ont une labellisation régionale, le Sambalou à Saint Just Malmont, la fin des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du musée de la Faulx, les travaux post-inondations terminés, le fonds catastrophe naturelle sur la commune de Pont Salomon, Mobi'Pouce,
- les études suivantes lancées dans le cadre du plan de mandat 2020-2026 et la labellisation régionale des Gorges de la Loire en territoire d'excellence de pleine nature, le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de découverte du Sambalou, le nouveau Contrat de Rivière Ondaine, le lancement de la seconde vague de projets concernant le Sambalou et l'aménagement des abords de la Semène à Pont Salomon.

Il ajoute que la section d'Investissement présente un excédent qui a été obtenu grâce à un emprunt en cours d'année à des taux bas afin de commencer à financer le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Monsieur SALGADO poursuit avec les chiffres du compte administratif 2021 qu'il présente pour la section de fonctionnement : 9 689 150,26 € de recettes et 9 519 498,86 € de dépenses, soit un excédent de 169 651,40 € cumulé à un excédent antérieur de 2 459 663,48 €, soit un excédent global 2 629 314,88 €; et pour la section d'investissement : 2 199 127,67 € de recettes et 1 036 955,80 € de dépenses, soit un excédent de 1 162 171,87 € cumulé à un excédent antérieur de 55 767,53 €, soit un excédent global de 1 217 939,40 €. Il signale que tous les détails sont repris ensuite par chapitre en section de Fonctionnement et d'Investissement. Il souligne que le plus gros point concerne le personnel, et la plus grosse recette concerne les dotations ainsi que les impôts et taxes. Il évoque également l'emprunt de 1 500 000 €. Il reprend ensuite le tableau correspondant aux opérations d'Investissement réalisées.

Finances – Mutualisation : ***Budget Général : Affectation des résultats***

Concernant l'affectation des résultats, Monsieur SALGADO indique que ceux-ci s'établissent à 2 528 288,74 € en section de Fonctionnement, et à 1 577 769,99 € en section d'Investissement, tenant compte de l'intégration des résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes clôturés précédemment. Il reprend les chiffres des restes à réaliser de 2021, et fait constater un dégagement de financement de 501 187,50 €. Il ajoute qu'il sera donc proposé d'affecter l'ensemble du résultat de fonctionnement à la section de fonctionnement.

Madame TARERAT aborde le résultat de fonctionnement qu'elle juge inquiétant. Elle rappelle le « matelas » confortable reporté d'année en année, qui n'est pas injecté en Investissement. Elle demande s'il est prévu pour les années à venir de compter sur ce « matelas » ou avoir des leviers d'action soit pour baisser les dépenses ou augmenter les recettes.

Monsieur le Président indique que le « matelas » sera utile et utilisé à l'avenir pour le Plan Pluriannuel d'Investissement, car malgré les emprunts proposés, le matelas ne suffirait même pas. Il précise qu'il conviendra de l'utiliser avec parcimonie, car il a été constaté que le résultat n'est pas à la hauteur. Il ajoute qu'il faudra mener une politique de fonctionnement rigoureuse. Il indique qu'il y

a déjà des pistes qui ont été évoquées au niveau du bureau communautaire afin d'optimiser les recettes et surtout agir sur les dépenses. Il tient tout même à rappeler que ces dépenses sont justifiées, notamment au niveau des ouvertures de services et d'un certain nombre de transfert. Il prend pour exemple la culture, pour laquelle 3 bibliothèques avaient été transférées, alors qu'aujourd'hui il y en a 7 sur le territoire. Il souligne une volonté politique forte. Il précise qu'il faudra faire des choix drastiques au niveau des économies, notamment au niveau de la CAF nette et du remboursement des emprunt qu'il souhaiterait plus serein. Toutefois, si l'on veut continuer à investir et rester un territoire attractif, il faudra passer par une « cure d'amaigrissement » au niveau du fonctionnement pour pouvoir se permettre d'emprunter. Il signale qu'il y a eu cette discussion en bureau communautaire, et qu'il serait inenvisageable de ne pas faire des emprunts aujourd'hui, malgré le fait que les taux augmentent. Il fait remarquer que Loire Semène a encore des capacités au niveau de son emprunt, mais il faut avant tout régler un certain nombre de problèmes au niveau du Fonctionnement, sinon il n'y aura plus de développement au niveau du territoire. Il note qu'il faudra faire preuve d'un certain courage politique pour pouvoir porter les décisions. Il confirme donc que le « matelas » sera utilisé en partie pour éviter de trop emprunter, et ainsi laisser une situation saine pour le mandat prochain.

Monsieur SALGADO estime que toutes les collectivités vont être réduites aux « vaches maigres », et que toutes les idées de toutes les commissions seront à étudier pour réduire le coût de fonctionnement. Il pense qu'il convient de garder la même perspicacité et la même sagesse concernant l'apport des Investissements sur le territoire. Il demande s'il y a d'autres questions. Il propose donc de voter pour le compte de gestion du budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020

Sortie de Monsieur le Président.

Monsieur SALGADO propose de procéder au vote du Compte Administratif 2021 du budget général de Loire Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 qui présente un excédent global de fonctionnement de 169 651,40 € et un excédent global d'investissement de 1 217 939,40 €.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Monsieur SALGADO propose d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021.

<p><i>Finances – Mutualisation :</i> <i>Budget Général : Budget Primitif 2022</i></p>

Monsieur le Président poursuit avec la présentation du budget primitif 2022, il rappelle qu'on sort d'une crise sanitaire qui laissait entrevoir un rebond économique plutôt sain, avec une forte activité économique doublée à l'inflation. Désormais, il fait remarquer qu'on est rentrée dans une crise internationale sans précédent, avec notamment la pénurie des matières premières, les risques de famine. Il pense que la France va connaître une crise sociale importante puisque cela devient de plus en plus difficile pour les ménages les plus modestes en raison de l'inflation. Il déplore le fait que l'économie risque de se bloquer, il a été constaté au niveau des communes l'arrêt des ventes de terrains, de biens, car il est compliqué d'investir actuellement. Il ajoute que ce qui va impacter les

budgets, c'est principalement le prix de l'énergie qui augmente. Il estime qu'une période anxieuse fait place à une nouvelle période encore plus anxieuse, il convient donc de faire preuve de sang-froid. Il pense qu'il convient de voter nos budgets, d'être le plus rigoureux possible, de continuer à intensifier les économies, mais continuer à investir car il reste quelques fenêtres au niveau des taux d'intérêt. Il indique qu'il a été évoqué en bureau communautaire qu'il faut réaliser des investissements qui permettent le développement de notre territoire. Il estime qu'il convient de préparer les recettes de demain en travaillant sur les zones d'activités. Il pense que c'est un pari sur l'avenir car le retour sur investissement aura lieu, comme cela a été fait récemment avec l'extension d'INTEREP à Aurec sur Loire. Il insiste sur le fait qu'il faut être très rigoureux au niveau du fonctionnement car les marges de manœuvre sont faibles. Dans le budget primitif, il annonce l'inscription d'un emprunt et du Plan Pluriannuel d'Investissement, mais il tient à préciser que les choses ne sont pas figées. Il estime que c'est à nous de voir jusqu'où il est possible d'aller, dans le but de rembourser les emprunts de manière plus sereine. Il ajoute que le budget présenté ouvre des perspectives et des possibilités. Il estime que des choix sont à faire, et qu'il convient de pouvoir bénéficier de taux d'intérêt corrects avant leur augmentation. Il rappelle que le budget primitif 2022 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 12 401 536,64 € et précise, qu'à part la TEOM, il n'y a pas de hausse d'impôt prévue. En ce qui concerne les recettes, il souligne des hypothèses prudentes. En ce qui concerne la CAF, il annonce la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale qui pour la première fois prévoit des baisses de financement. Il ajoute que le produit de la fiscalité représente 50 % de nos recettes budgétées, à hauteur de 6 437 616,33 €. En ce qui concerne la TEOM, il rappelle qu'il a été inscrit un produit de 1 980 899 € avec un taux qui passe de 9,19 à 11,75 %. Il indique que le montant des dotations et participations représentent 20 % du budget, à hauteur de 2 679 732,40 €, et fait remarquer que la dotation d'intercommunalité reste dynamique compte tenu de l'optimisation du Coefficient d'Intégration Fiscale. Il souligne également les aides de l'Etat liées à l'embauche d'une cheffe de projet Petites Villes de Demain ainsi que de deux conseillers numériques. Il revient sur la prestation de service enfance jeunesse, dont le montant du CEJ a diminué notamment sur un poste de coordination, ainsi qu'une baisse prévisionnelle de subvention à hauteur de - 160 000,00 € de par le versement direct aux structures associatives. Il poursuit avec les produits des services qui correspondent aux règlements des familles. Concernant les revenus du patrimoine, il précise que cela concerne les loyers des deux gendarmeries, ainsi qu'une part versée par la commune d'Aurec sur Loire pour l'Office de tourisme. Il indique qu'on retrouve au niveau des atténuations de charges ce qui a été mis en place dans le cadre des 1607 heures, c'est-à-dire le remboursement de la part salariale des titres restaurant, ainsi que l'estimatif des travaux en régie et le remboursement des indemnités journalières. Il poursuit avec les dépenses de fonctionnement, il note des dépenses structurelles et qui sont souvent incompressibles. Il souligne également des orientations qui montent en charge dans le cadre de notre Plan de Mandat. Pour les charges à caractère général, il indique une augmentation de 15 % concernant les fluides pour nos bâtiments et des économies sont aussi prévues. Il attire l'attention sur la prise en charge en lien avec la mairie d'Aurec sur Loire au sein de la SPL d'une part du reste à charge lié à l'exploitation du château à Aurec dont les travaux vont toucher à leurs fins en cette fin d'année. Il explique qu'il a été imaginé un fonctionnement au niveau de la SPL, où Loire Semène va monter en puissance au niveau de l'actionnariat pour avoir plus de représentants, à hauteur de 3 et 7 pour la mairie d'Aurec. Il explique qu'il est envisagé de partager des recettes à terme, car une pépinière d'entreprises originale va ouvrir avec des locations, des locations d'espaces de co-working, l'utilisation du Fab Lab, l'utilisation de salles... Il précise que le choix fait est de mutualiser les risques avec la commune d'Aurec sur Loire et de participer à l'ensemble des activités avec le partage des recettes à 50/50. Il pense que le château va générer beaucoup de curiosité et beaucoup de promotion de la part du Département. Il rappelle ensuite l'externalisation de frais de ménage suite aux départs d'agent d'entretien de la collectivité comme cela a été évoqué lors de la présentation du tableau des effectifs. Concernant le projet d'Education aux Arts et à la Culture, il souligne que des pistes d'économie sont envisagées car ce sont des projets certes bien financés par les partenaires mais qui génèrent des surcoûts. Il passe aux charges de personnel, et rappelle la mise en place des 1607 heures avec la revalorisation des tickets restaurant, il signale également l'inscription de 3 postes supplémentaires sur une année pleine soit le poste de cheffe de projet Petites Villes de Demain ainsi que deux postes pour les conseillers numériques. Il poursuit avec les atténuations de produit qui concernent essentiellement les attributions de

compensation, puis le virement à la section d'investissement, les dotations aux amortissements. Concernant les autres charges de gestion courante, il rappelle la hausse de la contribution au SICTOM Velay Pilat à hauteur de + 420 000 €, afin de pérenniser le service de traitement et de collecte des déchets. Il annonce un plan d'économies à mettre en place également au niveau du SICTOM Velay Pilat passant notamment par la maîtrise des charges. Il note une réglementation assez stricte du traitement des lixiviats, ainsi que l'augmentation des marchés de traitement. Il déplore que le SICTOM Velay Pilat ait utilisé la totalité de son excédent. Il annonce une nouveauté : la mise en place du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat, le SPPEH, en lien avec le Département. Il tient à préciser que ce n'est pas une dépense supplémentaire, car il rappelle la convention actuelle avec SOLIHA pour l'opération Habiter mieux, donc une dépense peut en chasser une autre. Il poursuit avec la reprise des charges financières dues selon les emprunts en cours. Il évoque ensuite les charges exceptionnelles et les dotations aux amortissements et aux provisions.

Il passe ensuite à la section d'Investissement, il annonce le Plan Pluriannuel qui se dessine. Il évoque les voiries et bâtiments communautaires, notamment les programmes d'investissement sur les voiries et les bâtiments communautaires pour 2022 ainsi qu'une provision des investissements sur les bâtiments et voiries pour les deux années à venir 2023 et 2024. En recettes, il souligne l'inscription du FCTVA et de l'ensemble des subventions obtenues dans le cadre du programme LEADER, du contrat de Ruralité, du Contrat de Relance et de Transition Énergétique, du contrat Ambition Région et du contrat 43.11 sur les opérations déjà engagées et qui n'ont pas fait encore l'objet de versement de subventions. Il note une grosse inquiétude concernant le FCTVA, car certaines opérations n'y sont plus éligibles, comme par exemple les aménagements de terrain dont font partie les aménagements touristiques. Il signale qu'un courrier co-signé des membres du bureau a été envoyé à Monsieur le Préfet, avec copie aux parlementaires et au Président de Région, en vue d'éviter cette non-éligibilité notamment au niveau des projets touristiques, car le manque à gagner est estimé à hauteur de – 460 000 €. Il explique que c'est une très mauvaise nouvelle. Il évoque ensuite un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 1 300 000 € ainsi que l'emprunt de 918 590,10 €. Il explique que les emprunts d'équilibre ne sont pas forcément mobilisés, mais il est à peu près sûr que les 900 000 € d'emprunt ne seront pas suffisant pour ce qui est prévu au niveau du Plan pluriannuel d'investissement. Il reprend les chiffres par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement puis par opération d'investissement. Pour permettre d'équilibrer les budgets de fonctionnement et d'investissement, il indique que le budget s'équilibre à 12 401 536,64 €. Concernant le budget d'Investissement, il précise que le budget s'équilibre à 6 858 841,44 €. Il fait constater que sur l'ensemble des opérations, certaines ont déjà été commencées, ainsi que de nouvelles opérations. Il demande s'il y a des questions.

Madame VILLEVIEILLE s'interroge sur les pistes concrètes d'économie en ce qui concerne le fonctionnement.

Monsieur le Président confirme qu'il y a des pistes, il prend pour exemple notre niveau de service et notamment les crèches, pour lesquelles des réflexions sont conduites car il y a de nombreuses MAM sur les communes. Il signale qu'il n'est pas question d'éliminer un service sans proposer autre chose aux habitants, pour garder un territoire attractif, mais il y a peut-être des solutions plus économiques sur nos budgets qu'il convient d'étudier. En ce qui concerne la culture, il aborde le sujet de l'EAC qui génère 70 000 € de dépenses bien financés mais avec tout de même un reste à charge de 30 000 €. Il estime que toutes les pistes de réflexions mises bout à bout permettront de faire des économies. Il évoque ensuite l'optimisation des recettes avec notamment un travail autour des bases mini de CFE qui peuvent être plus justes et générer entre 60 et 80 000 €. Il ajoute qu'il faudra faire une analyse assez fine sur les services, sans pour autant déstabiliser l'offre. Il indique que tous les sujets que les élus du bureau voudront mettre sur la table seront examinés, quantifiés et évalués. Il évoque des effets plus tardifs, comme par exemple pour l'EAC, pour lequel il indique la fin de contrat d'un agent qui peut être immédiat et estimé à 35 000 €, mais concernant le travail sur un service, il n'y aura pas de mise en place rapide sans substituts. Il demande également de ne pas tirer de conclusion hâtive. Il rappelle la fin des EJC estimé à 300 000 € de dépense par an, qui avait généré beaucoup d'incompréhensions, mais ce qui a été mis en place est plus efficace, moins couteux et touche plus d'adolescents. Il estime que les deniers publics ont été mieux utilisés. Il insiste

sur le fait qu'il n'est pas question d'abandonner des services, mais qu'il convient d'étudier des alternatives tout aussi efficaces. Il ajoute que l'avancée des travaux sera évoquée au niveau des commissions. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (8 abstentions M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. MARCON, Mme SANDRON, M. BOMPUIS, Mme ROYON), approuve le budget primitif 2022 qui s'équilibre, pour la section fonctionnement à 12 401 536,64 € et pour la section d'investissement à 6 858 841,44 €.

Monsieur le Président souhaite connaître les raisons de ces abstentions.

Monsieur BOMPUIS indique avoir relevé lors du dernier conseil communautaire qu'on était passé de 6 ans à 11,3 ans de remboursement de la dette. Il constate ce soir l'inscription de nouveaux emprunts, il souhaite donc tirer la sonnette d'alarme. Il estime qu'il y a trop de dépenses et qu'il convient de freiner certaines choses.

Monsieur le Président confirme qu'il faut améliorer notre cycle de fonctionnement, mais sans bloquer le programme d'Investissement et sans sombrer dans l'immobilisme. Il souligne toutefois qu'il ne faudra pas investir lorsque les taux d'intérêt seront à 4 voire 6%. Il pense qu'il vaut mieux s'endetter lorsque les taux sont bas que lorsqu'ils sont hauts. Il insiste sur le fait qu'il faut faire des économies au niveau du fonctionnement.

Madame VILLEVIEILLE demande ce que cela va devenir dans les prochaines années, et s'interroge sur le fait de maintenir un tel niveau d'investissement.

Monsieur le Président insiste sur le fait que l'emprunt est inscrit aujourd'hui car les taux d'intérêts sont bas, mais il pense que la question sera la même d'ici 3 ans avec un point qui sera pire : des taux d'emprunt élevés. Il estime qu'il reste actuellement un certain nombre de levier qu'il faut savoir activer.

Monsieur RIVET rejoint Monsieur BOMPUIS, et évoque une continuité sur ce qui a pu se passer lors du dernier mandat. Globalement, il souligne la difficulté de trouver des priorités, et note que cela l'inquiète, si tant est qu'un vote doit être expliqué.

Monsieur le Président regrette ces positions car la situation a été clairement évaluée en bureau communautaire. Il fait remarquer que l'emprunt a été inscrit mais non souscrit. Il note que ces craintes ont déjà été émises et entendues, d'ailleurs il les partage. Pour autant, il reste dans une démarche dynamique dans laquelle il souhaite faire évoluer les choses. Il rappelle qu'il avait été décidé en bureau d'inscrire et évaluer une politique qui génère des économies à court et moyen terme, afin de dégager des marges de manœuvre et ainsi pouvoir rembourser les emprunts.

<p><i>Finances - Mutualisation :</i> Fiscalité locale : Vote des taux</p>
--

Monsieur le Président propose de se prononcer sur le vote des taux, il a été décidé de maintenir les taux sauf celui sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui passe à 11,75 %. Il rappelle les taux et les produits attendus présentés sur le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2022.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Economiques : Comptes de gestion
2021 - Comptes administratifs 2021 - Affectations
des résultats - Budgets primitifs 2022

Avant de laisser à nouveau la parole à Monsieur SALGADO, Monsieur le Président revient sur les budgets annexes clôturés. Il rappelle que la collectivité avait pris des risques pour CHEYNET, alors que nous étions complètement dans le brouillard, et que tout le monde était abasourdi par la liquidation de cette entreprise. Grâce aux soutiens du Département, de la Région et de l'Etat, il avait été décidé d'acquérir les locaux de cette entreprise. Aujourd'hui, il rappelle l'installation d'un industriel avec une montée en puissance. Il ajoute que le bâtiment profite également au développement d'autres activités sur Saint Just Malmont. Après avoir vendu le bâtiment, il estime que Loire Semène s'en est sortie de manière assez honorable, mais des risques avaient été pris. Il donne aussi pour exemple la ZA La Sagne, il note une belle aventure également, qui a permis de générer des emplois, de la CFE, de la CVAE ainsi que de la Taxe Foncière pour la commune. Il espère que la Communauté de communes continuera à prendre des risques pour générer les recettes de demain.

Concernant les budgets annexes économiques, Monsieur SALGADO fait la proposition de les faire voter tous ensemble sauf celui de la ZA Les Grangers qui correspond au sujet du moment et qui peut susciter des interrogations car cela concerne le plus gros projet économique du mandat qui dure depuis de nombreuses années. Il inclut également le budget annexe de l'Espace Aqualudique d'Aurec sur Loire, qui il l'espère, génèrera beaucoup d'économies. Pour tous ces budgets, il indique que les comptes de gestion du receveur correspondent au centime près à celui de notre comptable public. Il commence par le budget annexe de l'entreprise Rousson et reprend en détail les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacun des comptes de gestion et administratifs 2021, l'affectation des résultats correspondants puis il explique leur équilibre budgétaire pour les budgets primitifs 2022 suivants : Usine Relais Transports Rousson, Usine Relais M.G.P.A., Pépinière d'entreprises du Viaduc, Pépinière de Saint Just Malmont, Immobilier Route de la Flachère, Z.A. Les Portes du Velay, Extension « ZA Les Portes du Velay », Z.A. La Plaine des Mâts, Espace Aqualudique d'Aurec sur Loire.

Sortie de Monsieur HAURY.

Monsieur SALGADO reprend chaque budget annexe dont il détaille et commente les résultats, les affectations et les équilibres des BP 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestions 2021 des neufs budgets annexes présentés.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des comptes administratifs des neufs budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratif 2021 des neufs budgets annexes présentés.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Retour de Monsieur HAURY.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des affectations des résultats des budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations des résultats 2021 des neuf budgets annexes présentés.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des budgets primitifs 2022 des neuf budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Budgets Primitifs 2021 des neuf budgets annexes.

Pour le Budget Annexe ZA Les Grangers, Monsieur SALGADO indique que le compte de gestion correspond au centime près à celui de notre comptable public. Il note que ce dernier fait apparaître un compte administratif avec notamment des terrains en cours d'étude. Il fait également constater qu'il y aura des recettes de ventes de terrains. Il souligne qu'il y a également des terrains à vendre estimé à 3 500 000 € porté à environ 35 € du m² aujourd'hui. Il note également qu'il y a très peu de subventions des organismes d'Etat. En section d'investissement, il indique un total des dépenses à 1 497 365,72 € qui s'équilibre en recettes avec, entre autres, un emprunt de 939 601,59 €. Il demande s'il y a des remarques.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des budgets primitifs 2022 du Budget Annexe ZA Les Grangers présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (13 abstentions M. SALGADO, Mme GINET, M. DUFAURE DE CITRES, Mme CHALENCON-LYOTHIER, Mme TARERAT, M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. MARCON, Mme SANDRON, M. BOMPUIS, Mme ROYON), approuve les Budgets Primitifs 2022 du Budget Annexe ZA Les Grangers présenté.

Monsieur MARCON souhaite expliquer son abstention, comme il l'a fait précédemment en bureau. Il attire l'attention sur le fait que sur ce budget, il est annoncé l'équilibre de l'opération par un emprunt de 939 000 €, donc un déficit, et en même temps des recettes concernant les ventes des m² de l'opération évalués à prix dont il souhaite taire le coût. En effet, il dit avoir peur qu'avant la négociation de la vente des terrains, le fait d'accepter un budget avec un tel déficit qui valide un certain prix au m², rende les négociations difficiles à l'avenir avec les futurs acquéreurs. A partir du moment où l'on sait que cette opération est loin d'être terminée, il fait constater que les coûts ne font qu'augmenter et les m² cessibles ne font que diminuer, il se demande ce qu'il en adviendra. Dans le cadre de l'affichage de cette recette concernant les m² cessibles, par rapport à l'emprunt d'équilibre, il souhaite s'abstenir. Il juge que ce n'est pas un bon signal à envoyer avant négociation aux futurs acquéreurs.

Monsieur le Président confirme que le sujet a été discuté précédemment en bureau communautaire. Il fait juste constater que l'année dernière ce budget avait été voté pratiquement avec les mêmes montants à l'unanimité. Par rapport au déficit, il indique que ce dernier apparaît au niveau de l'emprunt, et estime que ce n'est « que » 100 000 € de CFE et de CVAE pendant 10 ans ! Il ajoute que pendant 10 ans la CFE et la CVAE peuvent résorber le déficit, il indique que les estimatifs sont largement connus. Il souligne que les prix du marché ont tendance à augmenter, et auparavant il était possible de vendre à 17€ mais il faut l'oublier. Aujourd'hui les prix du marché se rapprochent des 35 € du m² et la date de la vente est proche. Il indique que ce prix inclut toute la place perdue comme les talus, qui sont totalement improductifs, de ce fait pour le prochain acquéreur on s'approche à 50 € le m² de surface utile. Il précise qu'il a toujours annoncé aux potentiels acquéreurs un équilibre de l'opération à 50 €/m², mais sans annoncer de prix de vente. Il revient sur les faibles subventions de l'Etat évoquées par Monsieur SALGADO, il n'est pas forcément d'accord car l'Etat participe à hauteur de 300 000 €, il n'est pas sûr qu'il reste des dispositifs au niveau départemental ou régional.

Il pense que la position est très forte, car il nous aide encore à construire des zones d'activités. Il rappelle que pour qu'une zone soit intégrée dans les dispositifs de l'Etat, il faut qu'elle concerne une extension de zone, et dans ce cas, on se rapproche du site du Champ de Berre. Il souligne des discussions assez rudes avec l'Etat et le Département afin de pouvoir entrer par la RD 23, bien qu'en restant sur une forme d'extension de zones d'activité. Il estime que faire rentrer une plateforme de 7 hectares à proximité d'une zone d'activités existante a été très compliqué, et cela fait plus de 10 ans que le travail est en cours. Il rappelle que son prédécesseur avait déjà travaillé sur le sujet en procédant aux premières acquisitions et en faisant les premières études. Il juge qu'il ne faut pas envoyer des signaux d'abstention sur ces budgets car c'est aller contre la création de zone d'activités sur notre territoire. Il affirme que « l'histoire retiendra que vous vous êtes abstenus sur un tel budget ». Il se dit très fier de voter pour ce budget-là, car il va générer de l'activité, de la co-activité, ainsi que les recettes de demain. Il demande à Monsieur MARCON si il a une idée sur le prix de commercialisation au m² ?

Monsieur MARCON ne remet pas en cause la faisabilité de la zone de Bramard, ni le fait de générer des recettes futures. Il estime que cet affichage budgétaire souligne qu'il a déjà été approuvé le fait d'encaisser les déficits que cette zone va générer, et qu'il aurait pu se résorber par un prix plus haut. Il pense que le signal envoyé aux futurs acquéreurs est que le prix est de 35 €/m². Par rapport au vote de ce budget l'année dernière, il rappelle que des choses ont changé entre temps, notamment des choses qui ne nous sont pas favorables. Il souligne que l'Etat nous finance et nous contraint de manière exceptionnelle, en réduisant les zones cessibles et nous demandant toujours plus d'études.

Monsieur le Président les remercie en tout cas, car on sait maintenant qu'il y a un prix plancher sous lequel il ne faut pas descendre, c'est 35 €/m² avec les talus. Il estime ironiquement que cela va lui faciliter la négociation.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Comptes de gestion 2021

Monsieur SALGADO poursuit avec les Budgets Annexes Régie et DSP, et note que les comptes de gestion correspondent au centime près à celui de notre comptable public. Il tient à souligner sur la section d'exploitation, qu'il y a eu de la solidarité communautaire intervenue pour limiter l'augmentation de la hausse de Saint Didier-La Séauve en vue de finir de payer la nouvelle station d'épuration. Il indique également la participation des usagers qui construisent une maison ou même les entreprises pour se faire raccorder à l'égout. Par le biais des eaux pluviales du budget général, il précise que cela permet de financer la régie Assainissement. Il annonce qu'il faudra être vigilant par rapport au traitement des boues qui va coûter de plus en plus cher. Il souligne également les charges de personnel qui s'y réfèrent. Il rappelle qu'il y a une convention de traitement sur la commune de Saint Ferreol pour déverser des effluents sur Saint Etienne Métropole. Sur l'Investissement, il fait remarquer de beaux investissements en ce qui concerne cette nouvelle compétence, puisque les emprunts sont en cours de remboursement, on termine également la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, et il note différents travaux à La Séauve sur Semène, à Saint Didier en Velay, à Saint Ferréol d'Auroure, à Aurec sur Loire, à Saint Just Malmont. Il ajoute qu'il faut retenir que Loire Semène a décidé de lisser les prix jusqu'en 2029 pour arriver à un prix identique sur toutes les communes. Il signale que cela a déjà permis de financer la nouvelle station d'épuration, ainsi que les travaux annuels, et un emprunt. Il souligne qu'il est également souhaité de faire baisser la contribution Eaux Pluviales sur le Budget Général. Il dit que ces budgets ne lui font faire aucun souci pour l'avenir. Il évoque ensuite le détail du compte administratif. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur le Président intervient car il n'y a eu qu'un vote pour Bramard sur le BP 2022. Il propose de revenir au vote car il craint que les abstentions ne concernent pas tous les votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZA Les Grangers.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote du Compte Administratif.

Monsieur SALGADO propose le vote du compte administratif du Budget Annexe ZA Les Grangers présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratif 2021 du Budget Annexe ZA Les Grangers présenté.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Monsieur le Président propose le vote de l'affectation des résultats du Budget Annexe ZA Les Grangers présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats du Budget Annexe ZA Les Grangers présenté.

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas nécessaire de reprendre le vote pour le BP 2022 du Budget Annexe de la ZA Les Grangers.

Monsieur SALGADO propose de passer au vote des Comptes de gestion 2021 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Comptes de gestion 2020 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Comptes administratifs 2021

Suite à la précédente présentation, Monsieur SALGADO propose au conseil communautaire de passer au vote des comptes administratifs 2021 des budgets annexes Régie et DSP Assainissement.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratifs 2021 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Affectations des résultats

Dans la continuité, Monsieur SALGADO présente les affectations des résultats des budgets annexes Assainissement Régie et DSP.

Pour le budget Régie Assainissement, Monsieur SALGADO indique que les résultats s'établissent à 271 199,16 € en section de Fonctionnement et à 762 228,72 € en section d'Investissement, déduction faite des Restes à réaliser, il annonce un excédent global d'investissement corrigé de 373 970,51 €. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte l'affectation proposée des résultat 2021 du Budget Annexe Assainissement Régie.

Pour le budget Assainissement DSP, Monsieur SALGADO fait remarquer que ce dernier est positif pour la première fois. Il estime que cela peut laisser entrevoir qu'il n'y aura plus de déficit global d'ici la fin du mandat. Il indique que les déficits s'établissent à - 46 400,35 € en section de Fonctionnement et à - 684 702,13 € en section d'Investissement, mais il annonce une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Haute-Loire à hauteur de 803 045,65 €. Il indique donc qu'il n'y a pas de possibilité d'affectation de résultat de fonctionnement. De ce fait, il indique un excédent global d'investissement corrigé de 117 587,52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte l'affectation proposée des résultat 2021 du Budget Annexe Assainissement DSP.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Budgets Primitifs 2022

Pour les budgets Primitifs 2021 des budgets annexe Régie et DSP Assainissement, Monsieur SALGADO propose de garder la même notion des investissements qui seront financés par le lissage des prix et donc les ressources qui normalement ne manquent pas. Il indique qu'il convient :

- de limiter le montant de la contribution du budget général,
- de continuer d'amortir les subventions,
- de continuer de faire rentrer les produits des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département,
- de maintenir les dépenses de personnel,

En ce qui concerne la section d'Investissement, il fait remarquer qu'il y en a beaucoup et sur toutes les communes. Il ajoute qu'il a été décidé en commission finances de budgéter une enveloppe pour les travaux 2023 afin de faire un prêt plus important compte tenu de l'argent peu cher. Il explique que c'est une stratégie financière qui permet de maintenir un niveau de travaux intéressant. Il indique ensuite de nombreuses études qui sont en cours. Pour le budget DSP, il annonce une section d'Investissement qui s'équilibre à 952 665,55 € contre 177 028,65 € en section d'exploitation. Par rapport au budget 2022, il tient à préciser que le compte 75 comportait des chiffres qu'il convient de faire retomber à 0, afin de bien retomber sur le total de recettes à 177 028,65 €. Il demande s'il y a des remarques et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2022 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Monsieur le Président remarque qu'avec 30 000 € de déficit sur ce budget de fonctionnement, personne n'est effrayé de faire un emprunt important au niveau de l'Investissement.

Monsieur SALGADO précise que le lissage permet d'avoir une sécurité financière. Il constate qu'il y a des ressources sur ces budgets, et que les emprunts futurs de feront qu'augmenter. Il considère donc que c'est le bon moment pour en faire.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable :
Régie et DSP :
Comptes de Gestion 2021

Dans le cadre des budgets annexes Eau Potable, Monsieur SALGADO indique qu'il y a de la Régie, puisque la commune d'Aurec sur Loire adhère au Syndicat des Eaux Loire Lignon et de la DSP pour Saint Didier-La Séauve. Il note que les comptes de gestion sont en équilibres entre le trésorier et les nôtres. Il souligne, concernant le budget Régie AEP, qu'il y a des ventes d'eau qui arrivent. Il évoque ensuite les charges à caractère général, les investissements. Il ajoute que Loire Semène a lancé une étude d'interconnexion afin de voir ce qu'il serait le plus utile pour la station de la Faye. Il poursuit avec une section d'exploitation qui s'équilibre à 103 061,55 € en terme de recettes et à 221 003,24 € pour la section d'Investissement pour le budget DSP. Il reprend les principaux points du rapport. Il signale une grosse étude concernant le schéma directeur d'Eau Potable et la sécurisation en eau qui permettra ou pas d'envisager des investissements futurs. Il précise également que la TVA que facture VEOLIA est récupérée. Il reprend les principaux chiffres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Comptes de gestion 2021 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable :
Régie et DSP :
Comptes administratifs 2021

Suite à la précédente présentation, Monsieur SALGADO propose au conseil communautaire de passer au vote des comptes administratifs 2021 des budgets annexes Régie et DSP Alimentation en Eau Potable.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratifs 2021 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable :
Régie et DSP :
Affectations des résultats

Dans la continuité, Monsieur SALGADO présente les affectations des résultats des budgets annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Pour le budget Régie Alimentation en Eau Potable, Monsieur SALGADO indique que les résultats s'établissent à 98 554,41 € en section de Fonctionnement et à 72 913,78 € en section d'Investissement. Il précise un excédent global d'investissement corrigé de 70 050,91 €.

Pour le budget DSP Alimentation en Eau Potable, Monsieur SALGADO indique que les résultats s'établissent à 84 978,72 € en section de Fonctionnement et à 483 413,64 € en section d'Investissement. Il précise un excédent global d'investissement corrigé des restes à réaliser de 317 073,02 €. Il propose donc de ne rien affecter en Investissement et de passer au vote pour ces deux budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations proposées des résultats 2021 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable :
Régie et DSP :
Budgets Primitifs 2022

Monsieur SALGADO reprend le rapport de présentation des BP 2022 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable : Régie et DSP qu'il détaille. Il aborde l'Investissement qu'il juge plus important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2022 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Finances - Mutualisation :
Subventions aux Associations et Participations à
des organismes de regroupement : Année 2022

Monsieur SALGADO termine sa partie financière avec les subventions aux associations, qu'il fera voter en 3 fois, la première pour les structures associatives du secteur Famille – Jeunesse, la deuxième pour le volet culture, puis pour les contributions. Dans un premier temps, il fait constater que les crèches d'Aurec sur Loire et de Saint Just Malmont sont subventionnées ainsi que l'accueil de Loisirs de Pont Salomon. Il explique qu'il est prévu des montants prévisionnels, divisées en 4 acomptes. Il propose de passer au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les subventions aux Associations Famille – Jeunesse.

Monsieur SALGADO poursuit avec le versement au personnel de Loire Semène par le biais du Comité d'œuvres Sociales, un montant annuel de 6 775,00 €. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la subvention au COS Loire Semène.

Monsieur SALGADO passe ensuite à l'association Musica'LS à qui Loire Semène verse 4 acomptes par an, plus un autre de 5 000 € pour les interventions dans les structures de loisirs du territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention M. MARCON), approuve la subvention à l'association Musica'LS.

Monsieur SALGADO enchaîne avec les contributions, et notamment le financement :

- PETR à hauteur de 46 978,62 €,

- La Mission Locale à hauteur de 20 710,00 €
- SICTOM Velay Pilat à hauteur de 1 980 899,00 €
- SDIS à hauteur de 650 017,68 €
- EPAGE Loire Lignon à hauteur de 25 185,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les participations aux Organismes de Regroupement.

Développement Economique :
Zone d'Activités Les Portes du Velay : Déclaration
de projet et Déclaration d'intention

Monsieur le Président remercie Monsieur SALGADO pour ce marathon. Il aborde ensuite la Déclaration de projet pour la ZA Les Portes du Velay, pour laquelle, à peine le PLU de La Séauve sur Semène a été approuvé, il faut le réviser. Il souligne une opération d'envergure de par l'accueil d'une nouvelle zone industrielle sur le territoire avec un prospect très intéressé pour s'installer qui souhaite garder l'anonymat pour l'instant. Suite à la révision du PLU de La Séauve sur Semène en mai 2021, il indique que la décision prise est de procéder à une déclaration de projet, tout comme cela avait été fait pour la ZA de Bramard, et qui permet à Loire Semène de se substituer à la commune afin de réaliser la révision de PLU nécessaire pour l'accueil de cet industriel. Il précise avoir demandé à la Commune de La Séauve sur Semène de délibérer avant la Communauté de Communes, pour préciser les contours et le périmètre de cette révision. Il estime que le fait que Loire Semène prenne la main, est une demande tout à fait légitime, car c'est une demande de la collectivité pour l'installation d'un industriel dans son champ de compétence. Il juge que c'est normal que Loire Semène supporte les frais de cette révision. Il ajoute qu'un bureau d'étude va conduire cette révision, une fois cette dernière achevée, la commune de La Séauve sur Semène n'aura plus qu'à rendre son PLU compatible. Il précise qu'il y aura de la zone classée à vocation économique qui va retourner dans le champ naturel, et quelques hectares supplémentaires qui sont classés agricole mais qui sont souhaités à vocation économique par la suite. Il estime qu'il est symboliquement très important d'accueillir cette entreprise, notamment par le fait que ce soit un capital familial. Il ajoute que cette dernière souhaite relocaliser en France une partie de ses activités qui étaient basées à l'extérieur, et qui souhaite y installer son siège social et créer entre 100 et 150 emplois. Il pense que lorsqu'une telle entreprise s'installe sur un territoire, tout le tissu commerçant et artisanal en profite. Il explique avoir présenté ce porteur de projet lors d'un bureau communautaire, ensuite les élus de La Séauve l'ont reçu et ont visité cette entreprise. Il considère que ce sont des choix stratégiques qu'il faut porter avec courage et détermination.

Monsieur MARCON explique que les choses remontent à juillet dernier, alors que cela ne faisait que quelques mois que la commune de La Séauve avait terminé l'élaboration de son PLU. Il indique que ce dernier a reflété que les hectares zonés à cet endroit-là n'étaient pas suffisants pour l'accueil de cette entreprise. Il ajoute que la discussion a été compliquée car il était souhaité de favoriser l'agriculture et la pénaliser la moins possible. Il considère que l'accueil de cette entreprise va rebattre les cartes, car cette entreprise devrait à l'avenir apporter des recettes aux collectivités, avec, il l'espère, un aboutissement le plus tôt possible. Il signale que les entrepreneurs avancent de leur côté afin de ne pas perdre de temps.

Monsieur le Président ajoute qu'il a été décidé que ce soit l'entrepreneur qui achète et qui aménage lui-même son terrain, compte-tenu du peu d'aides disponibles actuellement. Il fait remarquer que le budget annexe concernant l'extension de la ZA Les Portes du Velay a été voté afin de pouvoir justifier qu'un projet existe. Il indique que les mêmes choses avaient été inscrites avec 35 € du m² et un emprunt d'équilibre de 500 000 € qui correspondait à un déficit virtuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension de la Zone d'Activités des Portes du Velay sur la Commune de La Séauve sur Semène pour permettre l'implantation d'une entreprise, ainsi que la création de deux parcelles permettant l'installation d'artisans locaux
- Décide d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Séauve sur Semène, pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Portes du Velay pour ce projet industriel en concordance avec la délibération du Conseil Municipal de la Séauve sur Semène
- Charge Monsieur le Président de mener cette procédure
- Approuve la déclaration d'intention

Développement Economique :
Aménagement du château Seignurial d'Aurec-sur-Loire : Attribution des marchés

Monsieur le Président indique qu'il y a eu précédemment une commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés concernant l'aménagement du château d'Aurec sur Loire. Il estime que c'est bon signe pour l'avancée du projet car il va être possible d'y installer du mobilier, le Fab Lab et du matériel pour l'espace co-working. Il indique qu'il y avait 3 lots, en commençant par le lot 1 concernant uniquement le mobilier avec un estimatif à 153 000 € sur la tranche ferme. Il ajoute qu'il est proposé de retenir :

- l'entreprise KINNARPS de Lyon

Montant	159 826,22 HT
Option n°1 – LOT 1 :	
Lampe de bureau sur socle avec régulateur d'intensité	1 890,00 € HT estimé à 1800€
Option n°3 – LOT 1 : Tableau interactif et connecté	3 200,00 € HT estimé à 2200 €
- Il ajoute que le tableau interactif proposé sera mobile et donc il pourra être loué.

Pour le Fab Lab, Monsieur le Président explique que cela concerne un site qui sera utilisé au niveau des créateurs, des artisans. Il ajoute qu'il y aura entre autres une découpeuse laser, une perceuse à colonne, une imprimante 3D, un compresseur, une machine à coudre....Il indique que le lot n°2 Fab Lab était estimé à 51 000 €. Il ajoute qu'il est proposé de retenir :

- L'Entreprise FAB LAB EN KIT de Loos

Montant	35 386,00 € HT
Option n°1 – LOT 2 : Outil de communication	520,00 € HT estimé à 1500 €

Il ajoute que l'outil de communication correspond à un logiciel qui permettra de créer un blog, un site mais également de procéder à la planification de l'utilisation de cet espace.

Monsieur le Président termine avec le Lot n°3 Impression et qui concerne un copieur. Il ajoute qu'il est proposé de retenir :

- L'Entreprise AVENIR BUREAUTIQUE à Saint Etienne

Montant Total	4 076,00 € HT estimé à 5000 €
---------------	-------------------------------

Il explique que ce tarif ne comprend pas la maintenance, car cette dernière sera prise en charge par la SPL. Il précise que cela représente un total de 204 898,22 € avec une assistance à maîtrise d'ouvrage de 20 489,82 € soit au total 225 388,04 € pour un budget prévisionnel de 240 000 €. Il fait donc constater que l'on reste en-dessous de l'enveloppe budgétaire. Il ajoute qu'il est espéré 75 % de subvention sur cette opération, dont deux sûres, celles du LEADER et du Département et une en attente : de la DSIL.

Madame TEYSSIER explique qu'il y a une partie du 43.11 qui est dédié et non utilisé. Elle ajoute que ce dernier a été repoussé au 30 juin 2022.

Monsieur le Président confirme que le 43.11 est dirigé sur cette opération à hauteur de 60 000 €.

Monsieur ARNAUD souhaiterait avoir la liste du matériel prévu pour le Fab Lab.

Monsieur le Président propose de la joindre au compte rendu du conseil.

Monsieur ARNAUD le remercie.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des marchés aux entreprises et aux montants précités, avec les options précitées
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits marchés

***Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :***

***SICTOM Velay Pilat : Désignation d'un membre
titulaire et de membres suppléants***

Au niveau du SICTOM Velay-Pilat, Monsieur le Président explique qu'il y a plusieurs délégués à remplacer suite à des démissions au niveau de Saint Didier en Velay. Il indique que Monsieur BLACHON reste toujours délégué titulaire, mais qu'il convient de remplacer un délégué titulaire et deux délégués suppléants. Il explique que suite aux démissions de, Monsieur Sylvain BARRIER, membre titulaire, de Monsieur Bruno MOULIN et Madame Johanna MILLET membres suppléants, et sur proposition du Maire de Saint Didier en Velay, il est proposé:

- Madame Anne-Sophie BREYSSE comme membre titulaire
 - Monsieur Philippe GINET et Monsieur Jean-Yves RIOCREUX comme membres suppléants
- Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention Mme TARERAT) :

- Adopte la désignation de Madame Anne-Sophie BREYSSE comme membre titulaire et de Messieurs Philippe GINET et Jean-Yves RIOCREUX comme membres suppléants au sein du SICTOM Velay Pilat,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Madame TARERAT souhaite expliquer son vote. Après en avoir parlé avec Monsieur le Maire de Saint Didier en Velay, elle regrette la méthode notamment le fait que le conseil municipal de Saint Didier en Velay n'ait pas été averti en amont des démissions et des nouvelles personnes qui vont siéger au SICTOM.

***Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :***

***Espace Aqualudique d'Aurec sur Loire : Avenant au
marché de maîtrise d'œuvre***

Concernant l'Espace Aqualudique d'Aurec sur Loire, Monsieur VIAL propose de réajuster le marché de maîtrise d'œuvre maintenant que les consultations ont été faites et que le plan de

financement est terminé. Il indique que l'avenant de plus-value est de 21 350,00 € HT qui vient compléter la mission et la porter à 80 850,00 € HT. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 21 350,00 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec B INGENIERIE

- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

***Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :***
***Commission Aménagement du Territoire,
Environnement, Habitat et Tourisme : Désignation
de membre***

Monsieur le Président propose de nommer Monsieur GINET comme membre titulaire au sein de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme sur un poste vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la désignation de Monsieur Philippe GINET comme membre titulaire au sein de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme,

- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Cycle de l'Eau :
Commission Cycle de l'Eau : Changement de membres

Monsieur le Président explique que suite à la démission de Madame Marylène MANCINI et pour compléter un poste vacant, Monsieur le Maire a souhaité nommer deux représentants à cette commission. Il propose donc de désigner Monsieur SALGADO et Madame CHALANCON-LYOTHIER. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la désignation de Monsieur Emmanuel SALGADO et Madame Françoise CHALANCON-LYOTHIER comme membres titulaires au sein de la commission Cycle de l'Eau,

- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Cycle de l'Eau :
***Syndicat des Eaux de la Semène : Désignation d'un
membre suppléant***

Monsieur le Président poursuit avec la désignation d'un membre suppléant au Syndicat des Eaux de la Semène. Il explique que suite à la démission de Monsieur Bruno MOULIN, Monsieur le Maire de Saint Didier en Velay propose de nommer Monsieur LARGERON membre suppléant au sein du Syndicat des Eaux de la Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la désignation de Monsieur Frédéric LARGERON comme membre suppléant au sein du Syndicat des Eaux de la Semène,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Bâtiments - Voiries - SIG :
Programme voiries 2022 : Avenant Maitrise d'œuvre
Programme voiries 2022

Monsieur DURIEUX propose au conseil communautaire de se prononcer sur un avenant au programme voirie 2022. Il rappelle que le marché initial était prévu pour un montant de 125 000 € de travaux au niveau de la ZI de la Garnasse à Saint Just Malmont et Montbrison à La Séauve sur Semène. Suite à une étude plus approfondie des travaux, il a été rajouté le renforcement de la chaussée et les trottoirs à Saint Just Malmont soit une augmentation qui porte l'estimatif à près de 170 000 €. Il ajoute que la maîtrise d'œuvre a souhaité remonter son tarif et est passée à 5 187,63 € au lieu de 3 812,50 € soit un avenant de 1 375,13 €. Il indique qu'après discussion, il y a eu une remise commerciale de 250 € HT, ce qui porte l'avenant à 1 225,13 € à passer avec l'entreprise SICC VRD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 1 125,13 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec SICC VRD
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole, et demande aux 3 conseillers départementaux présents ce soir.

Madame TEYSSIER rappelle que la contractualisation avait été évoquée lors du dernier Conseil Communautaire. Elle signale que la feuille de route a été validée le 21 mars 2022 ainsi que toute la contractualisation qui était prévue dans CAP 43 communes, CAP 43 EPCI et CAP 43 Projets touristiques. Elle ajoute qu'une réunion va être organisée dans tous les cantons afin d'expliquer la contractualisation et répondre aux diverses questions sur ce sujet.

Monsieur le Président explique que de nombreuses commissions se sont réunies mais pour préparer la partie budgétaire qui a été présentée ce soir, il n'y a donc pas de nouvelles informations.

La séance est levée à 21 h 10.

Fait à la Séauve sur Semène, le 05 avril 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

